

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIEGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procurations : 1
Votants : 27

N° 2026 4 15

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX AVRIL à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents :

Mrs BAUMEL, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DANDINE, DARDIER, DESCAZEAUD, ESTRADE, FOUCHÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PEREZ, PORTES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DELGENES, DESAINT, EYCHENNE, GIRAUDEAU, GUILLEMAT, PONS, PONTET, SANEGRE, SENGDARA-COUMEL et ZANIN.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Le conseil municipal de la commune de Mazères ;

Vu l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 conseiller municipal pour représenter la Ville de Mazères au sein de ce comité ;

Celui-ci siégera à l'assemblée départementale et son rôle sera de participer à la vie de ses instances, de donner un avis ou des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS au personnel municipal.

Sur proposition de son rapporteur, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Michel LABEUR pour représenter la ville de Mazères au sein du dit comité.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ **accepte** la désignation de **Monsieur Michel LABEUR**, afin de représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S).

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 21 avril 2026

Le Maire,
Louis MARETTE

